

# Protéger des inondations le pays de Redon

## L'EPTB Eaux & Vilaine et Redon agglomération agissent pour réduire les risques d'inondation

**Les fortes pluies de début janvier ravivent les inquiétudes sur les risques d'inondation. Eaux & Vilaine et REDON Agglomération mettent en œuvre différentes actions complémentaires pour protéger les habitants et entreprises du pays de Redon.**

### Projet de protection sur la presqu'île de Redon

La construction du génie civil de la station de pompage des eaux pluviales s'est achevée à l'automne 2023. Cette station de pompage est un des éléments du futur dispositif de protection contre les inondations du quai Jean Bart et de l'accès au futur quartier Garnier. Le système de protection comprendra également l'installation de barrières amovibles en aluminium sur les gradines longeant le quai Jean Bart (travaux d'aménagement urbain en cours par la Ville de Redon). Ces barrières seront installées uniquement en période de crue. En complément, un merlon en terre sera créé entre l'EREA et le château du mail pour empêcher les eaux de la Vilaine de traverser la presqu'île. Ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec la Ville de Redon dans le cadre du projet Confluences 2030.

Coût prévisionnel des travaux : 1.208.000 € HT

Financement de l'Etat : 515.000 € HT

Délai prévisionnel de réalisation : 2026

### Protection du quartier de la Digue à Saint-Nicolas-de-Redon

Suite aux inondations historiques de 1995 et 2001, la commune de Saint-Nicolas-de-Redon a édifié en 2005 un ensemble d'ouvrages visant à protéger le quartier de la Digue. Eaux & Vilaine assure l'entretien et la surveillance de ces ouvrages. Des travaux de réfection sont prévus à court terme pour permettre une protection optimale du quartier de la digue.

Coût prévisionnel des travaux : 270.000 € HT

Financement de l'Etat : 135.000 € HT

Délai prévisionnel de réalisation : Automne 2024

### Le barrage d'Arzal

Le barrage d'Arzal a été construit par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV, aujourd'hui Eaux & Vilaine) à la fin des années 60 suite à des crues à répétition (1926, 1936). Il a désormais de multiples usages (évacuation des crues, production d'eau potable, navigation, gestion environnementale des marais...). En période de crue de la Vilaine, en hiver essentiellement, l'évacuation des débits permet de protéger les quartiers bas du Pays de Redon comme en janvier 2024. Toutefois, pour des crues importantes, les capacités d'évacuation de la Vilaine et de l'Oust sont dépassées malgré l'effet du barrage, ce qui engendre des inondations (1995, 2001, 2014). On dit alors que ce dernier devient « transparent ».

### Adapter son logement avec « ALABRI »

Eaux & Vilaine accompagne les particuliers, commerçants, artisans et chefs d'entreprise pour adapter leur bien face aux risques d'inondation. La démarche consiste à réaliser un diagnostic du bien (financé à 100%) puis à mettre en œuvre les solutions (subventionnées jusqu'à 80%) : barrière en travers des portes, clapet anti-retour, pompe...

### La compétence GEMAPI

Eaux & Vilaine exerce la compétence « Prévention des Inondations » sur une grande partie du bassin de la Vilaine. REDON Agglomération a transféré cette compétence à Eaux & Vilaine en 2019.

### Contact Eaux & Vilaine

**Nolwenn BRESSON, Chargée de mission**

**Prévention des Inondations** T. 06 22 34 18 52

[nolwenn.bresson@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:nolwenn.bresson@eaux-et-vilaine.bzh)

**Auréli DRÉAN, Chargée de communication**

T. 06 13 71 49 43 | [aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh)